



Le Service Social interentreprises

Comment accompagner un de vos salariés et l'aider à surmonter ses difficultés professionnelles et personnelles ?

Comment coordonner les différentes structures sociales ou médicales autour d'un salarié qui a un problème de santé ?

Le bien être des salariés est une composante essentielle de la performance de votre entreprise. Audiens vous propose de vous accompagner sur ces sujets.

Après évaluation de vos besoins, le Service Social interentreprises propose **différentes interventions** : permanence en entreprise, hors site, échanges téléphoniques, interventions ponctuelles pour la résolution d'un problème précis...

Une approche individuelle

- ★ Accompagnement et relation d'aide.
- ★ Information, orientation et conseil.
- ★ Médiation.

Une expertise collective

- ★ Veille et régulation sociale dans la prévention des risques psychosociaux.
- ★ Prévention et information sur les sujets médico-sociaux.
- ★ Participation à la réalisation des politiques sociales de l'entreprise.
- ★ Recherche de solutions avec les différents partenaires en matière d'hygiène et de sécurité, de prévention des accidents, de politique d'accompagnement des salariés, etc.



FORMULE 1 | TENUE D'UNE PERMANENCE DANS VOTRE ENTREPRISE

Vous souhaitez que le Service Social interentreprises d'Audiens puisse répondre de façon régulière aux questions que se posent vos salariés en matière de logement, de santé, de surendettement ...

Le service Permanence en entreprise vous apporte :

- une permanence sur site ou par téléphone, selon une **fréquence que vous choisissez**,
- une mission **d'écoute, conseil et orientation** des salariés de votre entreprise,
- un **bilan trimestriel des actions** menées auprès d'eux.

Tarif sur site 1 750 € HT / mois pour une permanence d'une journée chaque semaine

Par téléphone 3 000 € HT / an pour les entreprises de moins de 100 salariés

FORMULE 2 | RÉOLUTION DE PROBLÈME

Vous souhaitez que l'un de vos salariés soit accompagné par le Service Social interentreprises d'Audiens pour l'aider à traiter un problème d'addiction, de surendettement, d'isolement, de deuil, de maladie, etc.

Une intervention en urgence est possible sur ces problématiques.

Le service **Résolution de problème** vous apporte :

- une prise en charge **immédiate** de la personne,
- une approche **diagnostic**, basée sur une relation de confiance et d'aide, se traduisant par un **accompagnement personnalisé psychologique et social**, prenant en compte la personne dans sa situation de rupture,
- une mission de **médiation auprès des acteurs** appartenant à l'environnement de la personne en réponse aux difficultés rencontrées (services sociaux spécialisés, médicaux et administratifs...),
- **un bilan des actions** menées à la fin du contrat évaluant l'efficacité des solutions apportées.

Tarif 1 800 € HT **Durée** Suivi individuel sur 3 à 6 mois

FORMULE 3 | MÉDIATION ET RÉADAPTATION

Vous souhaitez réussir la réintégration sociale et professionnelle d'un salarié ayant connu un arrêt de travail de plus de 12 mois.

Le service **Médiation Réadaptation** vous permet de :

- **dynamiser la relation** rompue de fait entre le salarié et l'entreprise,
- **rompre l'isolement professionnel** nuisible sur du long terme en entretenant le lien avec l'entreprise,
- maintenir un état de **veille psychosociale** pour répondre aux besoins évoluant dans le temps,
- construire avec l'entreprise et le salarié une **projection d'avenir**.

Tarif 1 800 € HT **Durée** Suivi individuel sur 3 à 6 mois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des prestations sur mesure peuvent être mises en place en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise.

Contact

Sarah NICAISE

> **0 173 173 566**

(Prix d'un appel local)



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias